



FORMATION INITIALE



CERTIFICAT FÉDÉRAL DE CAPACITÉ
MAÇON SELON L'ART. 32 OFPR



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Ils planifient, maçonnent, crépissent, coffrent, bétonnent, posent, assemblent, sécurisent...

Les ouvrages doivent assurer confort d'habitation, capacités techniques et résistance aux intempéries.

Ce travail comporte donc beaucoup de responsabilités. Il ne demande pas seulement de la **force physique** et de l'**habileté manuelle** mais aussi de la **concentration** et de la **réflexion** pendant le déroulement des travaux.

Les maçons **réalisent des murs en briques** qui doivent être à la mesure exacte et correspondre aux plans de construction.

Les maçons réalisent des constructions selon les plans d'un architecte et selon les calculs d'un ingénieur.

Ceci implique un **travail polyvalent** :

- construction de coffrages et assemblage d'armatures pour les murs,
- escaliers,
- dalles,
- balcons, puis bétonnage de ces éléments,
- pose et assemblage des éléments préfabriqués,
- construction de cheminées et crépissage de façades.

Les maçons effectuent également des **travaux de génie civil** :

- creuser des tranchées et poser des canalisations,
- construction d'installations d'évacuation d'eaux
- aménagement des extérieurs des bâtiments.

La réalisation de ces travaux se fait **à l'aide de machines modernes**.

Objectif	Obtenir le CFC de maçon-ne. Ce certificat fédéral de capacité donne également accès à l'école de chef-fe d'équipe du bâtiment et génie civil.									
Conditions d'admission	<p>Pouvoir justifier par un ou des certificats de travail d'une activité de 5 ans au moins dans le domaine professionnel concerné.</p> <p>La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans les conditions minimales requises aux examens.</p> <p>Avoir réussi le test à la fin du cours de préparation à la formation pour l'obtention du CFC maçon (Art. 32 OFPr) - CFC 32 MA.</p>									
Certification	Certificat fédéral de capacité de maçon-ne									
Frais d'inscription <i>Sous réserve de modification</i>	<table><thead><tr><th></th><th>Entreprise cotisante CPR¹</th><th>Entreprise non-cotisante</th></tr></thead><tbody><tr><td>1^{er} cycle</td><td>CHF 4'700.00</td><td>CHF 5'600.00</td></tr><tr><td>2^{ème} cycle</td><td>CHF 4'700.00</td><td>CHF 5'600.00</td></tr></tbody></table> <p>¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.</p> <ul style="list-style-type: none">• Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.• Tout cours débuté est entièrement dû.• La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.• Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.• Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.• La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.• Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.		Entreprise cotisante CPR ¹	Entreprise non-cotisante	1 ^{er} cycle	CHF 4'700.00	CHF 5'600.00	2 ^{ème} cycle	CHF 4'700.00	CHF 5'600.00
	Entreprise cotisante CPR ¹	Entreprise non-cotisante								
1 ^{er} cycle	CHF 4'700.00	CHF 5'600.00								
2 ^{ème} cycle	CHF 4'700.00	CHF 5'600.00								
Aide financière	<p>Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile.</p> <p>Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.</p>									
Durée	<p>Deux cycles de formation répartis sur deux ans, pour un total de 624 périodes.</p> <p>Plusieurs samedis + 2 semaines complètes par cycle.</p>									
Dates	<p>1^{er} cycle : de septembre à mai chaque année 2^{ème} cycle : de septembre à mai de chaque année Examens en mai-juin à la fin du 2^{ème} cycle.</p>									
Délai d'inscription	1 ^{er} juin de chaque année.									
Renseignements et inscriptions	Coordonnées en bas de la page.									

Thème	Branches	1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	Total
Travail pratique	Travaux de maçonnerie Travaux de béton et béton armé Travaux spéciaux	80	80	160
Connaissances professionnelles	Dessin professionnel Calcul professionnel Connaissance des matériaux Connaissance de la construction	148	140	288
Culture générale	Français Education civique Connaissances commerciales	84	92	176
<u>Total du nombre de périodes</u> Sous réserve de modification		312	312	624